

Communiqué de presse

Pas d'autorisation pour la Fête nationale du 1er août sur le site des Arêtes

Le comité d'organisation et la Ville vont proposer une animation de remplacement compatible

Les célébrations du 1er août 2020, qui devaient se tenir le 31 juillet prochain sur le site des Arêtes, ne pourront avoir lieu en cette année. Un courrier du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a informé le comité d'organisation que l'autorisation devait être refusée en regard des dispositions édictées par le Conseil fédéral dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Le comité du 1er Août a dans un premier temps contacté ses partenaires afin de les informer de la situation et d'annuler les contrats, puis ses sponsors et donateurs.

C'est bien sûr avec un immense regret et une grande déception que le comité s'est résolu à annuler la manifestation sur le site des Arêtes. Il remercie les Autorités de la Ville, ses sponsors, ses donateurs, tous les acteurs permettant l'organisation de la fête ainsi que son fidèle public. Il s'est déjà mis au travail, afin de préparer la fête du 31 juillet 2021, mais aussi pour pouvoir déployer quelque chose de compatible avec la situation sanitaire le samedi 1^{er} août prochain.

Action originale pour marquer le 1^{er} août au cœur de l'urbanisme horloger

Une réflexion constructive a été ouverte entre le comité et la Ville afin de proposer une animation de remplacement. Une action originale est envisagée dans la journée du samedi 1^{er} août 2020 au cœur de l'urbanisme horloger, qui sera notamment appelé à se parer de drapeaux suisses.

La Chaux-de-Fonds, 15 juin 2020

Contacts

- Théo Bregnard, président du Conseil communal (DICI), 032 967 62 20
- Marc Arlettaz, vice-président du Conseil communal (DESPE), 032 889 00 13
- Grégory Duc, président du comité du 1^{er} août, 079 348 72 40